



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 26 juillet 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le vingt-six juillet deux mille dix (26 juillet 2010) à 18h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Sont absents : Le conseiller Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Pauline Legault, directrice générale par intérim, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 0

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2010**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de règlement numéro 18-2010 modifiant le règlement numéro 15-2006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement numéro 12-2010
4. Date de l'assemblée de consultation publique – projet de règlement numéro 18-2010 modifiant le règlement numéro 15-2006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement numéro 12-2010
5. Avis de motion : règlement numéro 18-2010 modifiant le règlement numéro 15-2006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement numéro 12-2010
6. Adoption du projet de règlement numéro 19-2010 abrogeant le règlement numéro 16-2009 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (promoteurs)
7. Date de l'assemblée de consultation publique – projet de règlement numéro 19-2010 abrogeant le règlement numéro 16-2009 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (promoteurs)
8. Avis de motion : règlement numéro 19-2010 abrogeant le règlement numéro 16-2009 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (promoteurs)
9. Mandat à Génivar – surveillance des travaux sur la « Place du Centenaire »
10. Entente de cession des infrastructures – Place du Centenaire
11. Travaux de voirie – chargement du chemin des Chênes Ouest et d'une partie du chemin des Chênes Est
12. Période de questions
13. Levée de la séance extraordinaire



1. **RÉS. 214-10**

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance extraordinaire.

Adoptée

2. **RÉS. 215-10**

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. **RÉS. 216-10**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2006 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2010

ATTENDU QUE

le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides;

ATTENDU QUE

le conseil de ville de la municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006 le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, en août 2006 le règlement de lotissement numéro 12-2006, en juillet 2006 le règlement de construction numéro 13-2006 et a adopté le 21 août 2006 le règlement de zonage numéro 14-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU'

une demande, datée du 11 décembre 2009, a été déposée par Messieurs Luc et Claude Panneton, par l'entremise de son mandataire la firme d'urbanisme Millette-Légaré, demande décrite dans un document intitulé « Demande d'approbation d'un projet d'habitation et de rezonage – La Place Du Centenaire. » Cette demande portait sur la création d'un projet de développement domiciliaire inclut à l'intérieur des zones CA-1, CB-1 et HB-2;

ATTENDU QUE

le comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de la Conception a recommandé le 27 janvier 2010, l'acceptation de ce projet domiciliaire au conseil municipal;

ATTENDU QUE

l'ensemble des éléments respecte les objectifs principaux du plan d'urbanisme

ATTENDU QUE

le projet se veut un projet domiciliaire dense visant à structurer, consolider et mettre en valeur le noyau villageois de la municipalité de La Conception ;

ATTENDU QU'

il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de La Conception et de ses contribuables d'adopter un règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement;



ATTENDU QUE

les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le projet de règlement numéro 18-2010 tel que présenté.

Adoptée

4. RÉS. 217-10

**DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE –
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2010 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2006 RELATIF AU PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2010**

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de tenir une assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement numéro 18-2010, le 26 août 2010 à 19h00.

Adoptée

**5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 15-2006 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2010**

Avis de motion est donné séance tenante par la conseillère, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, à l'effet que le règlement numéro 18-2010 modifiant le règlement 15-2006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement numéro 12-2010, sera présenté lors d'une séance subséquente pour adoption.

La conseillère, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

6. RÉS. 218-10

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2010
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2009 SUR LES
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
(PROMOTEURS)**

ATTENDU QUE

les articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permettent au conseil d'une municipalité d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à certaines conditions;

ATTENDU QUE

ces dispositions permettent à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QU'

il est important de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la municipalité et ce, en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements



d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU'

il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la municipalité qu'un tel règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour l'obtention d'un ensemble ou d'une partie des services municipaux;

ATTENDU QUE

les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le projet de règlement numéro 19-2010 tel que présenté.

Adoptée

7. RÉS. 219-10

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2010 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2009 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROMOTEURS)

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de tenir une assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement numéro 19-2010, le 26 août 2010 à 19h00.

Adoptée

8. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2010 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2009 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROMOTEURS)

Avis de motion est donné séance tenante par le conseiller, M. Richard Beaulieu, à l'effet que le règlement numéro 19-2010 abrogeant le règlement numéro 16-2009 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (promoteurs), sera présenté lors d'une séance subséquente pour adoption.

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

9. RÉS. 220-10

MANDAT À GÉNIVAR – SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LA « PLACE DU CENTENAIRE »

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de mandater *Génivar* dans le cadre de la surveillance des travaux sur « *Place Du Centenaire* », et ce, pour un montant estimé de 19 350 \$ plus les taxes applicables.

Que le montant soit remboursé en entier par le promoteur dudit projet.

Adoptée

10. RÉS. 221-10

ENTENTE DE CESSION DES INFRASTRUCTURES – PLACE

1789



DU CENTENAIRE

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le maire, M. Maurice Plouffe et la directrice générale par intérim, Mme Pauline Legault, à signer une entente de cession dans le cadre du projet « *Place Du Centenaire* ».

Adoptée

11. RÉS. 222-10

TRAVAUX DE VOIRIE – CHARGEMENT DU CHEMIN DES CHÊNES OUEST ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CHÊNES EST

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de procéder au chargement du chemin des Chênes Ouest et d'une partie du chemin des Chênes Est, et ce, aux montants suivants :

- Achat de gravier : n'excédant pas 22 400 \$, plus les taxes applicables;
- Location de camion : n'excédant pas 5 040 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. RÉS. 223-10

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Pauline Legault,
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 14.2 du Code municipal.